

Un pôle médico-social à Bourg Argental : et pourquoi pas ?



QUELQUES DEFINITIONS...

Les termes suivis du signe * sont définis ci-après :

- ▶ **Soins de 1^{er} recours** : Les soins de premiers recours désignent les soins de proximité, dispensés par les médecins généralistes, infirmiers, dentistes, masseur-kinésithérapeutes et pharmaciens.
- ▶ **Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)** : Une MSP assure, sur un même lieu, un ensemble de services de santé, principalement des soins de premier recours. Une MSP peut participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales. Les professionnels exerçant en maison de santé élaborent un projet de santé, témoignant d'un exercice coordonné et conforme aux orientations des schémas régionaux. (Source : article 39 loi HPST).
- ▶ **Projet de Santé** : Le projet de santé présente ce que les professionnels de santé, d'une MSP ou d'un Pôle de Santé, envisagent de faire ensemble au bénéfice de leurs patients sur leur territoire (projet de prise en charge), comment (projet professionnel), et avec qui.

De quoi s'agit-il ?

La commune de Bourg Argental fait face à des besoins croissants dans le domaine médical et social :

- ▶ L'avenir de **l'organisation des soins de 1^{er} recours*** sur le territoire est préoccupant, notamment au regard de la démographie des professionnels de santé : il est donc primordial d'anticiper et d'organiser des conditions d'accueil attractives pour de jeunes professionnels de santé. En effet, des expériences réussies sur d'autres territoires montrent que le regroupement des professionnels de santé est un facteur attractif pour de jeunes soignants.
- ▶ En matière d'équipements, des besoins émergent notamment en matière de **petite enfance**, d'accueil de **services publics**, de **commerces**, de **logements...** : les équipements actuels paraissent parfois insuffisants ou mal adaptés.

C'est pourquoi la commune a décidé d'étudier la possibilité de créer un ensemble immobilier à vocation médico-sociale qui serait **situé sur l'emprise de l'Îlot PAULET**, à l'entrée Est du centre bourg : la commune souhaite que ce nouvel équipement s'inscrive dans un véritable « **projet de vie communal** » et favorise son développement en répondant aux besoins de la population.

Que trouverait-on au sein de ce pôle Médico-social ?

Le Pôle Médico-social de l'Îlot Paulet pourrait héberger :

- ▶ des professionnels de santé, qui seraient ainsi regroupés au sein d'une Maison de santé pluri-professionnelle (MSP*)
- ▶ des services publics : par exemple, Pôle Pilat du Conseil Général
- ▶ des services dédiés à la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, halte garderie, Relais Assistante Maternelle Parents/Enfants...)
- ▶ des locaux pour professions libérales
- ▶ des commerces
- ▶ et pourquoi pas des logements

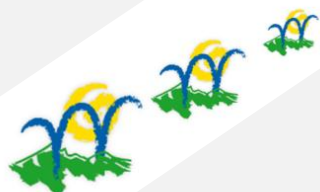
Un tel équipement doit faire l'objet d'une **étude préalable précise et sérieuse**, pour s'assurer qu'il réponde à des besoins réels d'une part, et pour le dimensionner en conséquence d'autre part. C'est pourquoi la commune de Bourg Argental a missionné le groupement Diotima-Somival pour réaliser une étude préalable avant de s'engager dans la phase immobilière.

Vos contacts

Mairie de Bourg Argental : 04 77 39 61 34, mairie@bourgargental.fr

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude Santé : Véronique Ravon (06 74 35 33 08), veronique.ravon@diotima-conseil.com

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude immobilière : Alexandre Manaud (06 75 37 67 98), alexandre.manaud@somival.fr



- ▶ **Programme Technique Détaillé (PTD)** : le PTD est le cahier des charges sur la base duquel le Maître d'Ouvrage (Ville de Bourg-Argental) lancera la consultation de maîtrise d'œuvre.

Il permet de définir le concept du futur équipement et de déterminer l'enveloppe financière allouée à l'opération.

Le PTD se présente sous la forme de :

- un tableau récapitulatif des besoins de surfaces de chaque utilisateur,
 - un schéma de fonctionnement définissant les liaisons et les flux de circulation,
 - prescriptions d'ordres fonctionnelles, architecturales, urbanistiques, environnementales, techniques et réglementaires
- ▶ **Depuis début 2012** : démarrage du Diagnostic Santé, selon les disponibilités des Professionnels de Santé
 - ▶ **3^{ème} trimestre 2012** :
 - rencontre avec les utilisateurs potentiels (parents de jeunes enfants, personnel de la petite enfance élus, population...)
 - réunion collective avec les Professionnels de Santé

Comment s'y prend-t-on pour conduire cette étude préalable ?

- ▶ **Dans un 1^{er} temps, l'étude se centrera sur les besoins en matière de soins de 1^{er} recours** : un « Diagnostic Santé » vient d'être engagé. Il permettra de répondre aux questions suivantes :
 - ▶ Quels sont les professionnels de santé (PS) qui souhaiteraient **se regrouper au sein d'une MSP*** située au sein du Pôle Médico-social de l'Îlot Paulet ?
 - ▶ Quels seraient alors **les contours du projet de santé* élaboré par les Professionnels de Santé (PS) ?**
 - ▶ Comment ces attentes s'articulent avec le projet de création de pôle Médico-social ?
 - ▶ Et enfin **quelle incidence sur l'attractivité de jeunes Professionnels de Santé (PS) ?**

Depuis début 2012, pour répondre à ces questions, le cabinet d'étude rencontre les professionnels de santé pour écouter leurs attentes concrètes par rapport à ce projet. Une première réunion d'échange entre professionnels de santé et élus est programmée début juin.

- ▶ **Dans un 2nd temps, il s'agira :**

- ▶ d'évaluer les **besoins des autres utilisateurs potentiels du Pôle Socio-Médical de l'Îlot Paulet** (parents de jeunes enfants, personnel de petite enfance, élus, population...)
- ▶ **de rapprocher ces besoins des potentialités du site Îlot Paulet**

Pour mener cette étape, le cabinet d'étude prévoit de se rapprocher des utilisateurs au moyen de questionnaires, enquêtes, réunions d'échanges, ceci courant du 3^{ème} trimestre 2012....

- ▶ **Dans un 3^{ème} temps, il s'agira enfin :**

- ▶ De consolider l'ensemble des besoins
- ▶ De dimensionner le Pôle Médico-social Îlot Paulet en conséquence (quelles surfaces ? quel coût ?)
- ▶ De rédiger un Programme Technique Détaillé*, qui sera présenté à la commune.

Comment serez vous informé ?

- ▶ **Un bulletin d'information sera édité (dont celui-ci est le n° 1)**, et diffusé par messagerie : communiquez votre adresse mail au cabinet Diotima (contact bas de page précédente)
- ▶ Des **informations** seront disponibles sur le **site internet de la mairie**
- ▶ **Votre contact à la mairie : 04 77 39 61 34**

Site de la mairie de Bourg Argental
www.bourgargental.fr

Si vous souhaitez recevoir notre bulletin, communiquez votre adresse mail au cabinet DIOTIMA (contacts en bas de pages)

Vos contacts

Mairie de Bourg Argental : 04 77 39 61 34, mairie@bourgargental.fr

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude Santé : Véronique Ravon (06 74 35 33 08), veronique.ravon@diotima-conseil.com

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude immobilière : Alexandre Manaud (06 75 37 67 98), alexandre.manaud@somival.fr